

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 676

Artikel: Cohérence : Bex, ses mines de sel, sa station d'épuration
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette information venue d'ailleurs...

pour rendre compte de la conférence de presse qui annonce officiellement l'opération de rachat.

Début février déjà, le lecteur de la «NZZ» était informé de l'intention de Georg Fischer de mettre la main sur l'entreprise genevoise. Le 28 février, la gazette zurichoise consacrait une pleine page à la fusion, avec une analyse détaillée de la situation des Ateliers des Charmilles: une entreprise qui, il y a peu, contrôlait le marché mondial de l'électroérosion et qui, aujourd'hui, en est à imputer la moitié de ses pertes — au total 38 millions — à ce secteur dit de pointe. L'explication, un scénario connu: une position de leader, des marges confor-

tables qui n'incitent pas l'entreprise genevoise à pousser l'innovation, alors que la concurrence, elle, le fait... et les Charmilles, en quelques années, se trouvent dépassées.

La «NZZ» nous apprend aussi que Georg Fischer n'a guère bonne mine. Vente de son secteur machines textile à Sulzer l'automne passé, plus de bénéfice depuis cinq ans. La corbeille de mariée est peu remplie.

LA LECTURE DE LA «NZZ»

On connaît l'antienne de la domination alémanique croissante sur l'économie romande et le déplacement des centres de décision outre-Sarine. Il faudra maintenant y ajouter une autre constatation: pour être informés de la marche de leurs entreprises, les Romands, les syndicats doivent se mettre à la lecture de la «NZZ». Certes, la presse romande

possède moins de moyens financiers que les grands journaux suisses alémaniques; mais elle manque surtout de journalistes aux coudées franches, curieux, pour qui les grandes entreprises ne sont pas des vaches sacrées qu'on observe respectueusement de loin et dont on se contente de reproduire fidèlement les communiqués de presse (quelques exceptions ici et là, et en première ligne le travail d'information étonnant de «L'Impartial» sur le secteur horloger).

Les grands quotidiens tentent de trouver aujourd'hui le salut dans le divertissement: voyages organisés, concours de toutes sortes — voir la maladie du bingo. Jusqu'à en oublier leur mission première, informer, simplement. La campagne publicitaire en cours (Publicitas et ses clients) qui met en évidence le rôle irremplaçable des «Julie» ne suffit pas à combler notre besoin d'informations.

COHÉRENCE

Bex, ses mines de sel, sa station d'épuration

Bex était jusqu'à présent une commune heureuse: elle abrite des mines de sel qu'on exploite et qu'on peut même visiter, des mines de gypse et autres minéraux, bref un sous-sol qui fait saliver la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radio-actifs). Jusqu'ici, Bex n'a pas eu à créer de dépôt de déchets radio-actifs, ni à construire de station d'épuration des eaux (Step). Mais tout cela va changer.

On commencera par la Step: le projet est prêt.

C'est un projet magnifique, à la pointe de la technologie moderne, qui sera livré clefs en main par la société Degremont pour la modique somme de Fr. 6 800 000.—, les frais d'exploitation, entière-

ment à la charge de la commune, devant s'élever à Fr. 440 000.— par an.

Cette Step consommera beaucoup d'électricité, peut-être 600 000 kWh par année, petit coup de pouce supplémentaire à la construction de centrales nucléaires et, par conséquent, à l'accumulation de déchets radio-actifs pour lesquels il faudra bien créer un dépôt quelque part... à Bex par exemple.

Les projets de Step à Bex, c'est une histoire qu'il vaut la peine de raconter.

Le premier projet est élaboré en 1979, déjà, par le célèbre bureau Polydro, vaillamment soutenu par l'Office cantonal de la protection des eaux. La dimension des installations prévues suppose que les habitants de Bex produisent chacun 1700 litres d'eaux usées par jour. Étonnant: la moyenne suisse est de 400 litres par habitant et par jour, industrie comprise. On s'apprête donc à construire à Bex, à l'intention de quelque 5000 habitants, une

Step qui aurait été, ailleurs, suffisante pour 20 000 habitants...

L'AUTORITÉ ET LES MAUVAIS PLAISANTS

Des citoyens de Bex s'opposent à ce projet: est-il judicieux de voir si grand? et surtout n'est-il pas possible d'utiliser un système ne consommant que peu ou pas d'énergie, comme, par exemple, le système à bassin digesteur anaérobie?

Ces citoyens récalcitrants sont considérés plutôt comme des mauvais plaisants qui mettent en doute la grande compétence des autorités. Argument suprême: avec ces fameux 1700 litres d'eau usée par habitant dont s'enorgueillit la commune, le système par bassin digesteur aurait exigé une surface plus vaste que la parcelle prévue pour la Step (le projet officiel y entre tout juste). Les autorités et les milieux compétents trouvent la solution retenue parfaite et les opposants sont priés d'aller se faire voir ailleurs.

Curieusement, le projet Polydro ne se fait pas, malgré tout. Et pourtant, on avait bien, en haut lieu, insisté sur l'extrême urgence de la mise en chantier.

RETOUR À LA RAISON

Ce n'est qu'en janvier 1983 que le Conseil communal voit arriver un nouveau préavis concernant la Step. On y apprend que «la situation réelle de la commune» permet de proposer une Step notablement plus petite que celle prévue par Polydro...

Question inévitable: ce retour à la raison sur le volume d'eaux usées prévisible ne change-t-il pas également les données du problème pour un système par bassin digesteur (il aurait pu dès lors aisément trouver place sur la parcelle prévue)?

Il aurait été normal en tout cas que sur la base du nouveau cahier des charges, un nouvel appel d'offres soit lancé, permettant aux divers constructeurs de Step de proposer leurs solutions de manière complète et chiffrée. Le jeu normal de la concurrence aurait favorisé une saine émulation et permis de choisir finalement le système le plus favorable des points de vue coûts, consommation d'énergie et frais d'exploitation.

J'écris une lettre de lecteur dans le «Journal de Bex», m'étonnant qu'on ne propose qu'une seule variante clefs en main sans avoir étudié réellement d'autres possibilités peu coûteuses en énergie et en frais d'exploitation. Cette lettre me vaut quelques coups de téléphone de conseillers communaux qui veulent poser le problème à la séance du conseil communal prévue pour le 9 février dernier, et dont l'ordre du jour comprend cet objet.

A L'UNANIMITÉ

Le compte rendu de cette séance se trouve dans le «Journal de Bex» du 11 février. On y apprend que

le projet Degrémont a été approuvé sans discussion et à l'unanimité. On y apprend aussi qu'était présent M. E. Robert, chef de l'Office cantonal de la protection des eaux, venu appuyer le projet de la Municipalité avec deux anciens collègues de Degrémont.

Renseignements pris, il semble bien que cette visite très officielle ait été organisée sans que les conseillers communaux en aient été avertis. En toute légalité? sans doute. Mais peut-être voulait-on éviter que certains conseillers suggèrent d'inviter d'autres personnes susceptibles de faire des propositions discordantes.

M. E. Robert a manifestement subjugué l'assemblée. Il a même promis que l'Etat assumerait une partie des «erreurs» commises et participerait à la couverture des frais occasionnés par la liquidation du contentieux Commune de Bex-Polydro, frais

PROGRÈS

Centrales nucléaires à la mer!

Aux Etats-Unis, malgré les efforts du président Reagan, l'industrie nucléaire tarde à trouver son second souffle et les abandons de projets de centrales continuent de se multiplier (encore trois en novembre dernier, par exemple, alors que les investissements consentis se chiffraient à plusieurs millions de dollars). A bout d'arguments, les promoteurs nucléaires ont pourtant enfin remporté une victoire; mais une victoire qui dit bien à quelles extrémités ils en sont réduits pour remonter le courant: l'agence Wise signale en effet que la Commission américaine pour la réglementation nucléaire vient d'accorder (en décembre dernier) une licence de fabrication, la première du genre, à Offshore Power Systems (Jacksonville, Floride), autorisant la construction de centrales nucléaires flottantes...

estimés à quelque Fr. 500 000.—. Le contribuable appréciera.

Au fait, ces Fr. 500 000.—, c'est pour payer quoi? Puisqu'il n'y a pas eu de travaux exécutés à ce jour, cette somme ne peut, à première vue, que couvrir des frais d'études. Merci pour Polydro! Cette société étant actuellement en faillite, cela fera plaisir à ses créanciers. Merci encore pour eux. La commune de Bex a donc choisi, avec l'aide de l'Etat, et le plus démocratiquement du monde, une Step ultra-moderne marchant à l'électricité. Cette Step mettra en outre en œuvre un procédé de nitrification-dénitrification (à vos souhaits!) sur lequel certains émettent des réserves. On ne sait pas si Bex aura ou non son dépôt de déchets radioactifs. On espère quand même que non.

P. L.

Après les déchets, les centrales à la mer: on n'arrête pas le progrès!

Offshore Power Systems, qui est une succursale de la Westinghouse Electric Corporation, avait demandé cette licence dans le but de vendre des installations à des compagnies d'électricité des côtes de l'Atlantique et du Golfe. Les centrales qui seraient du type PWR auraient chacune une capacité d'électricité d'environ 1150 MW et seraient construites sur une même base. Dès leur montage, elles seraient testées à l'endroit de leur construction sans fuel nucléaire et seraient plus tard remorquées vers des sites sélectionnés. Grâce à cette licence, qui expirera à la fin de 1999, la construction des installations doit commencer dans les dix prochaines années pour huit unités nucléaires au maximum.

Et la Suisse qui en est encore à envisager des centrales sur terre ferme! L'exemple américain revalorisera-t-il des sites comme les lacs de Constance ou de Zurich, voire le lac Léman si vraiment l'opposition est trop forte à Verbois?